Ouestions orales

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il serait surprenant que je sois d'accord avec les opinions généralement réactionnaires et d'extrême droite du député. En l'occurrence, j'approuve sans nul doute le principe d'offrir des stimulants aux producteurs étrangers pour qu'ils investissent et produisent au Canada, si cela sert les intérêts de notre pays. C'est une position que le gouvernement défend depuis longtemps.

Quant le député prétend que nous devrions limiter le contenu étranger de diverses catégories de produits . . .

M. Jelinek: Les automobiles.

M. Regan: . . . et insister pour que la production se fasse au Canada, nous risquerions ce faisant, de détruire complètement le régime d'échanges multilatéraux. Comme plus de 30 p. 100 de notre PNB dépend de nos exportations, nous serions les plus gros perdants. Le député ne doit pas oublier que, lorsque nous vendons à l'étranger des locomotives ou des chaudières destinées à des centrales électriques ou autres, cela crée tout autant d'emploi au Canada que s'il s'agit de biens vendus sur le marché intérieur. En effet, les exportations représentent un secteur important de notre économie.

Nous devons trouver des solutions en vue de protéger les emplois actuels, ceux qui découlent des ventes au Canada et ceux qui découlent des exportations, et ne pas sacrifier un secteur dans l'intérêt de l'autre. Si nous dressons des barrières protectionnistes, nous devons nous attendre à des représailles de la part des pays en cause.

M. Jelinek: Si j'ai bien compris le long discours que le ministre vient de faire en réponse à ma question, il s'oppose catégoriquement à réglementer le contenu des importations d'automobiles. Ainsi, donc, il s'oppose à l'orientation générale du rapport du groupe de travail qui a étudié l'industrie automobile.

LES RESTRICTIONS VOLONTAIRES SUR LES IMPORTATIONS DE VÉHICULES FABRIOUÉS AU JAPON

M. Otto Jelinek (Halton): Dans le même ordre d'idées, madame le Président, le ministre sait que l'accord de l'an dernier, qui expirera dans un peu plus d'un mois, soit le 30 juin, mettra fin aux restrictions volontaires sur les importations de véhicules automobiles. Encore une fois, les compagnies ne sont pas mises au courant des faits dans ce domaine.

Le ministre pourrait-il nous donner des éclaircissements à ce sujet et dissiper les craintes des nombreux travailleurs de l'automobile qui sont en chômage ainsi que celles de leurs familles, qu'ils habitent ma circonscription ou n'importe où ailleurs au Canada?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): D'abord, madame le Président, je tiens à dire au député que je ne rejette aucune des recommandations du groupe de travail. Je pense qu'il faut les examiner soigneusement. Le député n'a qu'à relire le passage où j'ai dit que nous

ne pouvons pas avoir un système général de ce genre-là. Toutefois, en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, il est admis que, de temps à autre, des conditions provisoires sont acceptables afin de protéger une industrie nationale vitale.

• (1420)

C'est une question sur laquelle nous nous sommes entendus avec les États-Unis dans l'accord concernant les produits de l'industrie automobile. Nous pouvons signer un accord avec les Japonais. Il existe des domaines intéressants à explorer et je pense que le rapport mérite que nous nous y arrêtions.

Quant aux négociations, nous cherchons encore à conclure une entente qui reste en vigueur après le 1er juillet, mais rien n'a encore été signé. D'ici au 1er juillet, nous espérons nous entendre sur les importations afin qu'il n'y ait pas d'interruption. Si c'est impossible, je recommanderai au gouvernement les mesures appropriées.

LE CONTENU CANADIEN EXIGÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'espère obtenir des réponses plus succinctes et plus brèves. Je voudrais d'abord féliciter le ministre et les auteurs du rapport du groupe d'étude. Il est une chose qui préoccupe de nombreux travailleurs de l'automobile, et c'est le contenu actuel prévu aux termes du pacte de l'automobile canado-américain qui est d'environ 74 p. 100. Le ministre réussira-t-il à soustraire les autres fabricants étrangers aux dispositions de l'accord sur l'automobile auxquelles sont assujettis les fabricants nord-américains, qui devront maintenir le contenu de 74 p. 100, pendant que les fabricants étrangers qui s'établiront au Canada ne seront tenus qu'à une proportion de 60 p. 100?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je suis certain que les membres du groupe d'étude sauront apprécier les hommages du député. Cependant, tout reste à négocier. L'accord sur la production automobile a été négocié par les États-Unis et le Canada. La réponse à la deuxième partie de la question du député dépendra de ce qui sera négocié avec un autre pays.

L'ENCOURAGEMENT DES FABRICANTS DE PIÈCES

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, sera-t-il possible de maintenir intact l'accord de 1965 et de nous entendre avec chacun des autres pays concernés? Ces nouvelles ententes ne seront pas aussi avantageuses pour le Canada que l'entente conclue en 1965.

De nombreux pays ont mis au point toutes sortes de programmes d'aide aux sous-traitants de l'industrie automobile en leur offrant des subventions, des avantages fiscaux et des moyens de s'ajuster à la technologie avancée. Le ministre a-t-il songé à encourager ces entreprises qui sont les sous-traitants des grands fabricants d'automobiles?